

Conseil d'Administration du CCAS Séance du 18 septembre 2025 – 10h30

CCAS – 135 rue des Plesses – 85180 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2025

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

01 – REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

02 – SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS

03 – CONVENTION AUTORISANT L'ACCES A UNE ASSOCIATION DE CHASSE SUR UNE PROPRIETE DU CCAS

LES CORDELIERS

04 – MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2024

05 – DECISION MODIFICATIVE N°1

06 – TABLEAU DES EFFECTIFS

LES VALLÉES

07 – MODIFICATION AFFECTATION DES RESULTATS 2024

08 – DECISION MODIFICATIVE N°1

09 – TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES

Délibération n° : D_2025_09_18_N°01

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Le règlement des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale regroupe l'ensemble des aides facultatives. Il a été élaboré en 2019.

Une mise à jour de certaines fiches est nécessaire afin de répondre aux besoins émergents des usagers et d'apporter des précisions dans les conditions d'attribution.

Le règlement des aides facultatives avec les modifications proposées est joint à cette délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de modifier le règlement des aides facultatives du CCAS des Sables d'Olonne en modifiant la fiche numéro 3 : la durée de l'aide à la restauration scolaire pour certaines situations et la réévaluation.
- de modifier l'annexe 1 précisant les charges prises en compte pour les secours exceptionnels et l'aide à la restauration scolaire.
- de modifier la fiche numéro 5 en retirant les noms des stations-essence et en précisant que le CCAS fournira la liste des stations-essence qui acceptent les bons.



Florence PINEAU


Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS

Délibération n° : D_2025_09_18_N°02

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Il a été prévu au budget principal 2025 du CCAS de verser des subventions aux résidences autonomie ; il s'agit de compenser les déficits de fonctionnement liés à la baisse du taux d'occupation notamment pour la résidence autonomie des Genêts d'Or dont un projet de restructuration est à l'étude.

Il s'agit également de compenser une augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation du point applicable à la fonction publique et l'application d'un décret de novembre 2022 concernant l'élargissement de la prime Ségur à certains professionnels. Par souci d'équité et afin de valoriser l'accompagnement social assumé par tous les professionnels au sein des

résidences autonomie, la collectivité a décidé d'accorder une augmentation exceptionnelle de l'IFSE aux agents exclus du décret et donc non concernés par le CTI.

Il convient maintenant de fixer le montant de ces subventions 2025 et les voter.

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;
 Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

ETABLISSEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION
RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES	144 000 €
RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR	333 000 €

- De dire que ces crédits sont prévus au budget principal 2025 du CCAS chapitre 65, nature 657381.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – CONVENTION AUTORISANT L'ASSOCIATION DE CHASSE A INTERVENIR SUR UNE PROPRIETE DU CCAS

Délibération n° : D_2025_09_18_N°03

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Il s'agit d'autoriser une société de chasse à exécuter le plan de chasse du grand gibier autorisé par le préfet du département dans la propriété de l'Essart située sur la commune des Sables d'Olonne, pour la saison de chasse 2025/2026.

Le terrain concerné est situé sur la commune des Sables d'Olonne et représente 0,49 hectare.

Seule la chasse au sanglier est autorisée.

Il est précisé que cette autorisation de chasser s'applique en dehors des périodes d'accueil de l'aire des gens du voyage.

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de la convention relative à l'exercice de la chasse au grand gibier dans la propriété de l'essart du CCAS



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - MODIFICATION

Délibération n° : D_2025_09_18_N°04

 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

 Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la demande du Trésor Public, suite à une erreur matérielle dans le suivi des résultats de la délibération du six mars 2025,

Détermination et affectation des résultats :

Détermination des résultats

	N°de compte	Compte	EHPAD 850025603
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	558 016,72 €
		Déficit (sans signe "-")	

Reports à nouveau des exercices antérieurs

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	614 418,23 €
---	---------------------------------	---------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	334 418,23 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	140 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	140 000,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			614 418,23 €

Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	473 659,88 €	140 000,00 €	613 659,88 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	2 019,68 €		2 019,68 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	58 969,38 €		58 969,38 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	593 046,99 €	140 000,00 €	733 046,99 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €	278 016,72 €	334 418,23 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

- au c/110(34) report à nouveau 334 418,23 €
- au c/10682 réserves affectées à l'investissement 140 000,00 €
- au c/10687(34) réserve de compensation des charges d'amortissement 140 000,00 €



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1 VALANT MODIFICATION DE L'EPRD 2025

Délibération n° : D_2025_09_18_N°05

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles ;

Pour rappel, lors du vote de l'EPRD 2025, la dotation soins prévisionnelle était de 1 504 405,77 € au 1er janvier 2025.

Ayant reçu la dotation soins 2025 et la Décision tarifaire attenante le 7 juillet 2025, la dotation soins s'établit comme suit :

Base de la dotation (+27 948,11 €)	1 197 628,29 €
Mesures liées au SEGUR (+2 134,31 €)	262 415,68 €
Revalorisations salariales hors SEGUR (+284,83 €)	35 020,58 €
Compensation CNRACL	18 206,63 €
Seuil réglem.médecins coordonnateurs	5 397,13 €

TOTAL dotation 2025 **1 518 668,31 €**
Soit une augmentation de 14 262,54 €

Les mesures liées à l'impact de la prime grand âge et du SEGUR ont initialement été réparties sur la section hébergement pour un montant de 123 535 €, dépendance pour un montant de 71 049 € et sur la section soin pour 126 456,02 € au compte 7351128 représentant les financements complémentaires attribués par l'ARS.

De plus, il convient d'intégrer le financement des personnes handicapées vieillissantes versé par le Département.

Un ajustement doit être opéré.

Aussi, Mme la Vice-présidente propose la décision modificative suivante :

C/	Nature	Hébergement	Dépendance	Soin	Vote du Conseil d'Administration
64111	Rémunération principale	56 534,00			56 534,00
64151	Rémunération principale (non tit)			-66 321,46	-66 321,46
64511	Cotisations URSSAF		28 353,00		28 353,00
Total dépenses		56 534,00	28 353,00	-66 321,46	18 565,54

C/	Nature	Hébergement	Dépendance	Soin	Vote du Conseil d'Administration
735111	Dotation soin	0,00	0,00	-2 371,71	-2 371,71
7351128	Mesures SEGUR et hors SEGUR	56 535,00	24 049,00	-63 949,75	16 634,25
7352282	Erreur de compte	0,00	-199 122,94	0,00	-199 122,94
73532	Talon modérateur et participation à la dépendance	0,00	203 426,94	0,00	203 426,94
7352121	Dotation globale hors PHV	0,00	-4 304,00	0,00	-4 304,00
7352122	PHV	0,00	4 304,00	0,00	4 304,00
735311	Dotations - aide sociale, CAF et MSA	-1,00	0,00	0,00	-1,00
Total produits		56 534,00	28 353,00	-66 321,46	18 565,54

Les propositions budgétaires d'établissent alors ainsi :

	Hébergement 100	Dépendance 200	Soin 300	Toutes sections
CHARGES	2 586 228,96	687 814,60	1 373 050,31	4 647 093,87
Total titre I	489 500,00	46 950,00	46 000,00	582 450,00
Chapitre	60 61 62	463 000,00 26 500,00	43 200,00 3 750,00	46 000,00 0,00 0,00
				552 200,00 0,00 30 250,00
	Total titre II	1 225 346,19	597 164,60	1 224 593,25
				3 047 104,04
Chapitre	62 63 64	6 000,00 2 500,00	10 000,00 500,00	10 000,00 2 000,00
				26 000,00 5 000,00
	Total titre III	871 382,77	43 700,00	102 457,06
				1 017 539,83
Chapitre	61 62 63 65 66 67 68	228 573,52 50,00 10 300,00 2 000,00 4 006,00 2 000,00 624 453,25	43 000,00	98 000,00
				369 573,52 50,00 10 300,00 2 000,00 4 006,00 2 705,00 628 905,31
	Hébergement 100	Dépendance 200	Soin 300	Toutes sections
PRODUITS	2 317 228,96	683 510,60	1 377 354,31	4 378 093,87
	Total titre I	2 231 822,79	649 940,60	1 328 388,31
Chapitre	73	2 231 822,79	649 940,60	1 328 388,31
	Total titre II	63 609,00	33 520,00	48 466,00
				145 595,00
Chapitre	64 70 74 75	30 000,00 3 200,00 30 404,00 5,00	20 000,00 13 520,00	30 000,00 3 200,00 18 466,00 5,00
				80 000,00 3 200,00 62 390,00 22 347,17
	Total titre III	21 797,17	50,00	500,00
Chapitre	77	21 797,17	50,00	500,00
	Déficit prévisionnel	269 000,00		22 347,17
	Equilibre du budget	2 586 228,96	683 510,60	1 377 354,31
				4 647 093,87

Le tableau de financement de l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N°de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	264 333,03 €	609 844,13 €	359 905,31 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	5 071,42 €	17 862,12 €	17 279,23 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	28 169,22 €		
	<i>Titre 2: Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	27 689,85 €	42 483,90 €	1 152 078,21 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	325 263,52 €	670 190,15 €	1 529 262,75 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	325 263,52 €	670 190,15 €	1 529 262,75 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N°de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	26 713,50 €	44 128,65 €	48 300,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	15 891,60 €	105 748,52 €	1 026 525,33 €
21	Immobilisations corporelles	85 208,71 €	64 720,60 €	55 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions		38 731,34 €	
	- dont installations techniques, matériel et outillage	31 336,72 €	3 495,62 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	53 871,99 €	22 493,64 €	55 000,00 €
23	Immobilisations en cours	20 126,90 €		
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	147 940,71 €	214 597,77 €	1 129 825,33 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	177 322,81 €	455 592,38 €	399 437,42 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	325 263,52 €	670 190,15 €	1 529 262,75 €

Et le compte de résultat prévisionnel :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2024 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48 €	605 436,48 €	3 984 433,31 €	4 041 209,74 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 879 571,99 €	2 936 348,42 €	172 303,41 €	172 303,41 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	685 222,58 €	685 222,58 €	13 494,33 €	13 494,33 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 170 231,05 €	4 227 007,48 €	4 170 231,05 €	4 227 007,48 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 170 231,05 €	4 227 007,48 €	4 170 231,05 €	4 227 007,48 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	EPRD 2025	EPRD modifié	EPRD 2025	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	582 450,00 €	582 450,00 €	4 191 586,16 €	4 210 151,70 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 028 538,50 €	3 047 104,04 €	145 595,00 €	145 595,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 017 539,83 €	1 017 539,83 €	22 347,17 €	22 347,17 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 628 528,33 €	4 647 093,87 €	4 359 528,33 €	4 378 093,87 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0,00 €	0,00 €	269 000,00 €	269 000,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 628 528,33 €	4 647 093,87 €	4 628 528,33 €	4 647 093,87 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

	EPRD 2025	EPRD modifié	EPRD 2025	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	269 000,00 €	269 000,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	628 905,31 €	628 905,31 €	0,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	628 905,31 €	628 905,31 €	269 000,00 €	269 000,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	359 905,31 €	359 905,31 €	0,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	8,26%	8,22%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2025

	EPRD 2025	EPRD modifié	EPRD 2025	EPRD modifié	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	0,00 €	359 905,31 €	359 905,31 €	
Remboursement des dettes financières	48 300,00 €	48 300,00 €	1 152 078,21 €	1 152 078,21 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	1 081 525,33 €	1 081 525,33 €	17 279,23 €	17 279,23 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 129 825,33 €	1 129 825,33 €	1 529 262,75 €	1 529 262,75 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	399 437,42 €	399 437,42 €	0,00 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 529 262,75 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT			

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus ;
- de modifier l'EPRD 2025 en conséquence.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : EHPAD LES CORDELIERS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2025_09_18_N°06

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 21 janvier 2025,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la demande présentée en CST portant sur la création d'un poste d'infirmière en pratique avancée et l'absence de cadre d'emploi correspondant, nécessitant la création d'un poste d'infirmier en soins généraux au 22 septembre 2025, à raison de 0,40 ETP,

Considérant par ailleurs le départ en retraite de l'agent d'accueil actuellement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2026, nécessitant la transformation de ce poste en un postes d'adjoint administratif,

Madame la Vice-présidente propose de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à effet du 22 septembre 2025 puis au 1^{er} janvier 2026.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs à effet du 22 septembre 2025 comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	ETP
Administrative	Attaché principal	A	1	1		1,00
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		1,00
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1,00
	Total filière administrative		3	3		3,00
Animation	Adjoint animation ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1,00
	Total filière animation		1	1		1,00
Médico-sociale	Médecin coordonnateur	A	1	1	1 (0,50)	0,50
	Psychologue	A	1	1	1 (0,30)	0,30
	Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1		1,00
	Infirmière en soins généraux	A	5	4	2 (0,80 et 0,40)	4,20
	Aide-soignant classe supérieure (nouveau grade)	B	6	6		6,00
	Aide-soignant classe normale (nouveau grade)	B	11	9		11,00
Sociale	Auxiliaire de soin ppal 1 ^{ère} classe	C	2	2		2,00
	Auxiliaire de soin ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1,00
	Total filière médico-sociale		28	25	4	26
	Agent social ppal 1 ^{ère} classe	C	2	2	1 (0,80)	1,80
Technique	Agent social ppal 2 ^{ème} classe	C	2	2	1 (0,80)	1,80
	Agent social	C	16	12	7 à 0,80 et 1 à 0,90	14,50
	Total filière sociale		20	16	10	18,10
	Agent de maîtrise ppal	C	1	1		1
	Adjoint technique	C	5	5	1 à 0,80	4,80
	Total filière technique		6	6	1	5,80
Total emplois classés			58	51	15	53,90
Contrat d'apprentissage			2	2		2
Total emplois non classés			2	2		2
Total emplois			60	53	15	55,90

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs à effet du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	ETP
Administrative	Attaché principal	A	1	1		1,00
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	0			0,00
	Adjoint administratif	C	1	0		1,00
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1,00
	TOTAL filière administrative		3	3		3,00
Animation	Adjoint animation ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1,00
	Total filière animation		1	1		1,00
Médico-sociale	Médecin coordonnateur	A	1	1	1 (0,50)	0,50
	Psychologue	A	1	1	1 (0,30)	0,30
	Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1		1,00
	Infirmière en soins généraux	A	5	4	2 (0,80 et 0,40)	4,20
	Aide-soignant classe supérieure (nouveau grade)	B	6	6		6,00
Sociale	Aide-soignant classe normale (nouveau grade)	B	11	9		11,00
	Auxiliaire de soin ppal 1 ^{ère} classe	C	2	2		2,00
	Auxiliaire de soin ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1,00
	Total filière médico-sociale		28	25	4	26
	Agent social ppal 1 ^{ère} classe	C	2	2	1 (0,80)	1,80
Technique	Agent social ppal 2 ^{ème} classe	C	2	2	1 (0,80)	1,80
	Agent social	C	16	12	7 à 0,80 et 1 à 0,90	14,50
	Total filière sociale		20	16	10	18,10
Total emplois classés	Agent de maîtrise ppal	C	1	1		1
	Adjoint technique	C	5	5	1 à 0,80	4,80
	Total filière technique		6	6	1	5,80
	Contrat d'apprentissage		2	2		2
	Total emplois non classés		2	2		2
	Total emplois		60	53	15	55,90

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les tableaux des effectifs comme susvisé ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES VALLEES – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 (délibération rectificative)

Délibération n° : D_2025_09_18_N°07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'information reçue de la part du Centre de Gestion Comptable des Sables d'Olonne concernant une erreur dans l'affectation des résultats de 2024, il est proposé la délibération rectificative suivante ;

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 850016601		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent Déficit (sans signe "-")	406 346,50 €		406 346,50 €
				86 627,81 €	86 627,81 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	406 346,50 €	-86 627,81 €	319 718,69 €
---	--------------------------	--------------	--------------	--------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	50 000,00 €	50 000,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement	150 000,00 €	150 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	100 000,00 €	-34 651,11 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	106 346,50 €	106 346,50 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "+")		-51 976,70 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			406 346,50 €	-86 627,81 €
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok
			Ok	Ok

Suivi de l'affectation des résultats

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	720 170,41 €	150 000,00 €	870 170,41 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	21 225,76 €		21 225,76 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	489 220,65 €	65 348,89 €	554 569,54 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	194 885,10 €	54 369,80 €	249 254,90 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)		50 000,00 €	50 000,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

* Résultat 2024 - Section Hébergement : - 86 627,81 €

=> - 34 651,11 € en reprise sur la réserve de compensation des déficits au compte 10686

=> - 51 976,70 € en reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement au compte 10687

* Résultat 2024 - Section Soins et Dépendance : 406 346,50 €
=> 50 000 € en Report à nouveau au compte 110
=> 150 000 € en Réserve d'investissement au compte 10682
=> 100 000 € en Réserve de compensation des déficits au compte 10686
=> 106 346,50 € en Réserve des charges d'amortissement au compte 10687



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EPRD EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES

Délibération n° : D_2025_09_18_N°08

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Pour rappel, lors du vote de l'EPRD 2025, la dotation soins prévue était de 1 438 180,99 €.

Ayant reçu le forfait global de soins 2025 et la Décision Tarifaires le 03 juillet dernier, il y a lieu de voter des crédits et charges supplémentaires, ainsi que les augmentations de crédits comme suit :

2025	
Base HP	1 076 806,02
Base PASA	66 004,84
Prime grand âge	247 407,70
SEGUR attractivité	56 781,55
BASE PERENNE	1 447 000,11

Les recettes de la section soins, au niveau du compte 735111 Produits à charge de l'assurance maladie tarification vont être supérieures de + 8 819,12 € (1 447 000,11€ - 1 438 180,99€). Les charges seront intégrées en conséquence du même montant et seront impactées au niveau du personnel (compte 64111).

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose la décision modificative suivante :

CHARGES	Propositions ventilées			VOTE du Conseil d'Administration
	Section hébergement	Section dépendance	Section soins	
Article				TOTAL
64111 – Rémunération principal			8 819,12 €	8 819,12 €
Total Dépenses	0,00 €	0,00 €	8 819,12 €	8 819,12 €

PRODUITS	Propositions ventilées			VOTE du Conseil d'Administration
	Section hébergement	Section dépendance	Section soins	
PRODUITS				TOTAL
735111 Produits à charge assurance maladie tarification			8 819,12 €	8 819,12 €
Total Recettes	0,00 €	0,00 €	8 819,12 €	8 819,12 €

Les propositions budgétaires pour l'année 2025 s'établissent donc ainsi :

Groupe Fonctionnel	Section Hébergement	Section Dépendance	Section Soins	TOTAL
GROUPE 1 Exploitation courante	482 600,00 €	55 250,00 €	36 800,00 €	574 650,00 €
GROUPE 2 Personnel	883 600,00 €	452 119,93 €	1 385 637,11 €	2 721 357,04 €
GROUPE 3 Structure	625 888,79 €	30 000,00 €	57 000,00 €	712 888,79 €
TOTAL CHARGES	1 992 088,79 €	537 369,93 €	1 479 437,11 €	4 008 895,83 €
GROUPE 1 Tarification	1 881 439,59 €	516 181,93 €	1 447 000,11 €	3 844 621,63 €
GROUPE 2 Autres	68 649,20 €	21 188,00 €	32 437,00 €	122 274,20 €
GROUPE 3 Financiers	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €
TOTAL PRODUITS	1 992 088,79 €	537 369,93 €	1 479 437,11 €	4 008 895,83 €

Le tableau de financement de l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Ressources		Réalisé 2024	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement		316 783,79 €	316 783,79 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	9 257,24 €	10 000,00 €	10 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)	26 330,12 €	40 000,00 €	40 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾		0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	35 587,36 €	366 783,79 €	366 783,79 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	364 577,47 €	23 216,21 €	23 216,21 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	400 164,83 €	390 000,00 €	390 000,00 €

Emplois		Réalisé 2024	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)	298 644,84 €	310 000,00 €	310 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage			
	- dont autres immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titre 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	400 164,83 €	390 000,00 €	390 000,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	400 164,83 €	390 000,00 €	390 000,00 €

Et le compte de résultat prévisionnel :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	574 650,00 €	574 650,00 €	3 835 802,51 €	3 844 621,63 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 712 537,92 €	2 721 357,04 €	122 274,20 €	122 274,20 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	712 888,79 €	712 888,79 €	42 000,00 €	42 000,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 000 076,71 €	4 008 895,83 €	4 000 076,71 €	4 008 895,83 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE					TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE
RESULTAT PREVISIONNEL	4 000 076,71 €	4 008 895,83 €	4 000 076,71 €	4 008 895,83 €	RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	351 783,79 €	351 783,79 €	35 000,00 €	35 000,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	351 783,79 €	351 783,79 €	35 000,00 €	35 000,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	316 783,79 €	316 783,79 €	0,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	7,92%	7,90%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

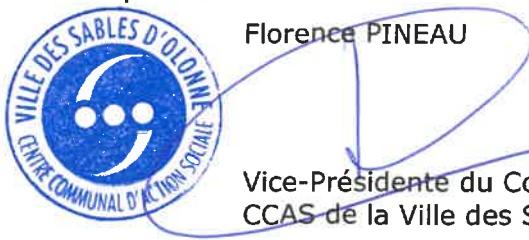
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2025

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	0,00 €	316 783,79 €	316 783,79 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	310 000,00 €	310 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	80 000,00 €	80 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	390 000,00 €	390 000,00 €	366 783,79 €	366 783,79 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	23 216,21 €	23 216,21 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	390 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus ;
- de modifier l'EPRD 2025 en conséquence.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CCAS – EHPAD RESIDENCE LES VALLEES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2025_09_18_N°09

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER Anne-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Excusée : Mme BROCHARD Marion

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 21 janvier 2025,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la demande présentée en CST portant sur la création d'un poste d'infirmière en pratique avancée et l'absence de cadre d'emploi correspondant, nécessitant la création d'un poste d'infirmier en soins généraux au 22 septembre 2025, à raison de 0,60 ETP,

Madame la Vice-présidente propose de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à effet du 22 septembre 2025.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs à effet du 22 septembre 2025 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	ETP	Temps de travail du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	A	1	1		1	100%
Attaché	A	1	0		1	100%
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	1		1	100%
Adjoint Administratif	C	1	1		1	100%
TOTAL		4	3		4	
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1	100%
Agent de maîtrise	C	1	1		1	100%
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	1	1		0,8	80%
Adjoint Technique territorial	C	1	1		1	100%
TOTAL		4	4		3,8	
FILIERE ANIMATION						
Adjoint territorial d'Animation	C	1	1		1	100%
TOTAL		1	1		1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin coordonnateur hors classe	A	1	1	1	0,5	50%
Psychologue territorial classe normale	A	2	2	2	0,5	25%
Infirmiers en soins généraux	A	5	5		5	100%
		1	1	1	0,6	60%

Psychomotricien	A	1	1	1	0,3	30%
Aide-soignant classe supérieure	B	5	4		5	100%
Aide-soignant classe normale	B	13	13		13	100%
		1	1		0,8	80%
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	2	2		2	100%
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	1	1		1	100%
Ergothérapeute	A	1	0		0,2	20,00%
TOTAL		33	31		28,9	
FILIERE SOCIALE						
Agent social principal de 1ère classe	C	3	3		3	100%
		1	1		0,7	70%
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2		2	100%
Agent social	C	8	5		6,4	80%
		5	5		5	100%
TOTAL		19	16		17,1	
TOTAL EMPLOIS CLASSES		61	55		54,8	
Emplois non classés	Emploi d'avenir					
	Apprenti					
	CAE					
TOTAL EMPLOIS NON CLASSES		0	0			
TOTAL EMPLOIS		61	55		54,8	

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les tableaux des effectifs comme susvisés
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne